



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 65 du 19 décembre 2016

Catégorie C

CAPN n°7 du 7 au 8 décembre 2016 – suites le 12/12/2016

1^{ères} affectations au 30 décembre 2016

La CAP de 1^{ères} affectations des agents de catégorie C s'est tenue les 7 et 8 décembre 2016.

Le mouvement définitif est paru le 12 décembre 2016.

Au cours de cette CAP, les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé une nouvelle fois les conditions d'affectation appliquées aux lauréats du concours commun de catégorie C.

En effet, **TOUS** les agents lauréats du concours externe ont été affectés à la disposition du directeur (ALD) soit sur une RAN, soit dans un département.

Pour mémoire, l'an passé, cette situation avait amené l'ensemble des élus de la catégorie C à boycotter la CAPN en première convocation.

F.O.-DGFIP condamne la politique de suppression des effectifs qui, depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 32 000 emplois au sein de notre administration.

F.O.-DGFIP a rappelé à l'Administration les conséquences de ces choix pour les agents, qui subissent au quotidien une détérioration de leurs conditions de travail.

Chaque jour la situation s'aggrave dans les services, met en péril l'exercice des missions et multiplie les cas de souffrance au travail.

F.O.-DGFIP dénonce les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues.

Ils sont nombreux à subir une mobilité géographique : ils arriveront en Ile de France avec un différentiel de salaire modique par rapport aux stagiaires nommés en province.

À cela, l'administration ajoute une nouvelle contrainte pour ces agents : **le blocage de 3 ans sur leur première affectation. En effet, seuls les agents bénéficiant d'une priorité pour rapprochement et ne l'ayant pas obtenu pourront participer au mouvement du 1er Mars 2018.**

F.O.-DGFIP regrette que l'Administration, n'ait pas fait jouer tous les rapprochements, d'autant qu'il existe des postes vacants dans la majeure partie des RAN demandées.

49 rapprochements n'ont pas été satisfaits, soit un pourcentage de 44 %.

Des situations familiales sensibles et des moments difficiles sont à prévoir pour ces agents qui se retrouvent loin de leur famille.

Notre administration se donne-t-elle les moyens d'accueillir ses nouveaux agents dans les meilleures conditions ? Malheureusement non !

Quelques chiffres du mouvement

- 236 lauréats étaient appelés.
- 190 agents ont été affectés
- 70 cas ont été présentés
- 24 affectations ont été modifiées durant les suites.
- 46 ont renoncé à l'issue de la CAPN.
- 35 affectations d'offices

Ces chiffres laissent craindre une augmentation conséquente du nombre de renonciations.

Enfin d'une manière plus générale, les chiffres de la situation des effectifs sont édifiants.

Au total, à ce jour 2 312 postes restent vacants en catégorie C.

Ainsi, les revendications **F.O.-DGFIP**,

- arrêt des suppressions d'emploi
 - recrutement à hauteur des besoins
 - création des emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP,
- sont plus que jamais d'actualité.

Pour toutes les raisons évoquées, les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre ce mouvement.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force Ouvrière considère que le service public est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays.

Pourtant, c'est une entreprise de régression des droits, de déréglementation des statuts et de réduction de l'action publique qui est en œuvre dans les administrations et plus encore à la DGFIP.

En 2017, ce sont 1815 équivalents temps plein qui sont supprimés. Autant d'agents qui manqueront dans la réalisation de nos missions dans des conditions de travail décentes. Et ce n'est pas l'arrivée (que nous saluons) de nouveaux collègues qui règlera les problèmes d'effectifs rencontrés par notre administration.

Dans le même temps, le dialogue social n'aura jamais été aussi inexistant à la DGFIP, au Ministère et dans la Fonction Publique.

Depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions ne représentent rien de moins que 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique de l'État.

« Quand il n'y a plus de fonctionnaires, il n'y a plus d'État » déclarait notre Président il y a quelques jours à Abou Dhabi.

Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

À force de faire des fusions de SIP et de SIE qui de surcroît, ne sont pas les seuls types de postes à être fusionnés et de transférer des missions d'un poste à un autre, la DGFIP n'entretient-elle pas une confusion des genres aussi bien dans la tête des administrés que dans celle de ses propres agents ?

Concernant l'ordre du jour, c'est avec une certaine surprise que l'on se retrouve aujourd'hui pour une CAPN de 1ères affectations.

En effet, naïfs comme nous sommes, nous, **F.O.-DGFIP**, on vous a cru lorsque vous nous aviez affirmé la main sur le cœur, lors du premier appel sur la liste complémentaire, que vous aviez fait le maximum de vos capacités et qu'il était impossible de faire plus.

La crédibilité était de votre côté.

Or, force est de constater qu'à partir d'aujourd'hui, niveau crédibilité, vous vous retrouvez comme un vendeur de glaces au Groenland.

Pour essayer de se justifier, l'Administration, par le biais du Président de CAP, nous a répondu « nous avons réfléchi ».

De là à dire que pour les précédents mouvements, le miroir de ma salle de bain a réfléchi plus que l'administration, il n'y a qu'un pas que nous ne franchirons pas.

Mais avant que vous entamiez le refrain éculé du « les Organisations Syndicales nous reprocheraient-elles cet appel de liste complémentaire ? », la Délégation **F.O.-DGFIP** tient à vous rassurer : nous sommes ravis de vous revoir et d'être convoqués pour cette CAP.

Car, c'est un peu comme si, à la cantine, après avoir demandé un rab de frites et ayant eu de la part du Chef de Cuisine la réponse qu'il n'avait plus de pommes de terre à éplucher, 236 portions de frites sortaient du congélateur pour calmer nos appétits.

Enfin, quand on dit « ravis », c'est peut-être un tantinet exagéré. En effet, avant de commencer les travaux de cette CAP, il est déjà attesté que ce ne sont finalement que 196 lauréats (au maximum...) qui seront affectés. Pour **F.O.-DGFIP**, siéger à cette CAPN, revient donc à aller au cinéma voir un film en avant-première (en l'occurrence « Liste Complémentaire 2 ») avec une bande-annonce alléchante, mais se retrouver petit à petit devant un nanar éblouissant.

Néanmoins, il est vrai qu'avec un scénario où les 2/3 des nouveaux arrivants sont affectés en RIF, où 60% des rapprochements ne sont pas satisfaits et où des affectations ont lieu sur des postes refusés à des titulaires au mouvement de mutation complémentaire, la suite que vous proposez peut à la fois concourir pour les festivals de films tragico-comiques, de science-fiction mais aussi d'horreur. Voire même burlesques, mais en aucun cas fantastique.

Ainsi donc, pour terminer cette déclaration liminaire, la Délégation **F.O.-DGFIP** tient à vous rappeler :

- Qu'elle exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.
- Qu'elle demande le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires de tous les concours A, B et C.
- Qu'elle vous demande d'affecter les lauréats au plus près de leurs vœux.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** souhaite que la Commission Paritaire joue pleinement son rôle et améliore de manière significative ce projet de premières affectations.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Christophe TREHOUT – Laurent AUBOYER – Anthony DACLINAT – Vincent HAYAUX du TILLY
Martine MINIOU – Nathalie VILET (experts)

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP